

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 22-01-20 Date de révision: 22-01-20 Remplace la fiche: 12-11-15 Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : FELEMA - FOAMCLEAN E
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Felema GmbH
Bahnhofstr. 12
CH 8712 Stäfa, Schweiz
T +41 (0)44926 23 05 - F +41 (0)55 254 00 59 E-Mail: info@felema.com www.felema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Notrufnummer (normale Geschäftszeiten): International: 0041 55 254 00 54 Schweiz: 055 254 00 54

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Composants dangereux :

: Alkyl polyglucoside C10-16

Mentions de danger (CLP) :

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient subtilysine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-methoxymethylethoxypropanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	5 - 15	Non classé
Alkyl polyglucoside C10-16	(N° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	(N° CAS) 5131-66-8 (N° CE) 225-878-4 (N° Index) 603-052-00-8 (N° REACH) 01-2119475527-28	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Amines, coco alkyl diméthyles, N-oxides	(N° CAS) 61788-90-7 (N° CE) 263-016-9	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides	(N° CAS) 68515-73-1 (N° CE) 500-220-1 (N° REACH) 01-2119488530-36	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
subtilysine	(N° CAS) 9014-01-1 (N° CE) 232-752-2 (N° Index) 647-012-00-8 (N° REACH) 01-2119480434-38	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Toux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Vision brouillée.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie : Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir rubrique 8.
Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir rubrique 8.
Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage : Diluer le résidu à l'eau. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Température de stockage : 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)

UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol
IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	50 ppm
Notes	Skin

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	307 mg/m ³
MAK (ppm)	50 ppm
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænseværdie (kortvarig) (mg/m ³)	303 mg/m ³
Grænseværdie (kortvarig) (ppm)	50 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLE(mg/m ³)	308 mg/m ³
VLE (ppm)	50 ppm
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	310 mg/m ³
Valeur limite au poste de travail (ppm)	50 ppm
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
CK-érték	308 mg/m ³
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
OEL TWA (ppm)	50 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	300 mg/m ³
Grenswaarde TGG 8H (ppm)	50 ppm
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	240 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	308 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	50 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	308 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	50 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	300 mg/m ³
VME (ppm)	50 ppm
VLE(mg/m ³)	300 mg/m ³
VLE (ppm)	50 ppm

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³
ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
Triéthanolamine (102-71-6)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	5 mg/m ³ aérosol inhalable
MAK (ppm)	0,8 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	10 mg/m ³ aérosol inhalable
MAK Valeur courte durée (ppm)	0,16 ppm
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	6,2 mg/m ³
Grænseværdie (langvarig) (ppm)	1 ppm
Grænseværdie (kortvarig) (mg/m ³)	3,1 mg/m ³
Grænseværdie (kortvarig) (ppm)	0,5 ppm
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	5 mg/m ³
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	5 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	0,8 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	10 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	1,6 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	5 mg/m ³
VLE(mg/m ³)	20 mg/m ³
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine (111-42-2)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	2 mg/m ³
MAK (ppm)	0,46 ppm
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	4 mg/m ³
MAK Valeur courte durée (ppm)	0,92 ppm
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	2 mg/m ³
Grænseværdie (langvarig) (ppm)	0,46 ppm

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Grænseværdie (kortvarig) (mg/m ³)	4 mg/m ³
Grænseværdie (kortvarig) (ppm)	0,92 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLE(mg/m ³)	15 mg/m ³
VLE (ppm)	3 ppm
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (mg/m ³)	9 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (mg/m ³)	2 mg/m ³
VLA-ED (ppm)	0,46 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	5 mg/m ³
nivågränsvärde (NVG) (ppm)	3 ppm
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	30 mg/m ³
kortidsvärde (KTV) (ppm)	6 ppm
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	1 mg/m ³ aérosol inhalable
VLE(mg/m ³)	1 mg/m ³ aérosol inhalable
subtilysine (9014-01-1)	
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Grænseværdie (kortvarig) (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (Données de VLEP génériques)	
Valeurs limites d'exposition ((8 heures))	1 unité de glycine/m ³
Valeurs limites d'exposition ((15 minutes))	3 unité de glycine/m ³
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAC C (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL - Ceilings (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-EC (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	1 unité de glycine/m ³
kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	3 unité de glycine/m ³
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (mg/m ³)	0,00004 mg/m ³
Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Grænseværdier (Takverdi) (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLE(mg/m ³)	0,00006 mg/m ³

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Lipase (9001-62-1)	
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
2-Octyl-3(2H)-isothiazolinone (26530-20-1)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (mg/m ³)	0,05
MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	0,05
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	0,05
Limitation de crête (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (mg/m ³)	0,05 mg/m ³
VLE(mg/m ³)	0,1 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation appropriée.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Brouillards: masque anti-aérosol avec filtre type P3. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. (EN 134)

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard (conforme à la norme EN 140 ou EN 136) si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Type de filtre recommandé: Type P3 (conforme à la norme EN 143). L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun clair.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: non déterminé

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

pH	: 7,3 - 8,3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Le produit n'a pas été testé
Point de fusion	: Le produit n'a pas été testé
Point de congélation	: Le produit n'a pas été testé
Point d'ébullition	: Le produit n'a pas été testé
Point d'éclair	: Le produit n'a pas été testé
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Le produit n'a pas été testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Le produit n'a pas été testé
Densité relative	: 995 - 1095
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Le produit n'a pas été testé
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

2-methoxymethylethoxypropanol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg

Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)

DL50 orale	> 2000 mg/kg
------------	--------------

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)

DL50 orale rat	2700 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	651 mg/l/4h

subtilysine (9014-01-1)

DL50 orale	1800 mg/kg de poids corporel
------------	------------------------------

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7,3 - 8,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 7,3 - 8,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

2-methoxymethylethoxypropanol (34590-94-8)

CL50, Poisson, Pimephales promelas	> 10000 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 100 mg/l (48 heures)
EC50, algues	> 100 mg/l (72 heures)

Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)

CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l
EC0, micro-organismes	> 100 mg/l

Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides (61788-90-7)

CL50, Poisson, acute, Danio rerio	10-100 mg/l (96 heures, (OECD 203))
EC50, daphnie, Daphnia magna	4.4 mg/l (48 heures, (US-EPA))
EC50, algues, Pseudokirchneriella subcapitata	0.11 mg/l (96 heures, (US-EPA))
EC50, Bactéries, Pseudomonas putida	190 mg/l (16 heures, (DIN 38412 part 8))

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)

CL50, Poisson, Poecilia reticulata	560-1000 mg/l (96 heures)
NOEC, Poisson, Poecilia reticulata	180 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 1000 mg/l (48 heures)
NOEC50, daphnie, Daphnia magna	560 mg/l (48 heures)
NOEC50, algues, Selenastrum capricornutum	560 mg/l (96 heures)

subtilysine (9014-01-1)

CL50 poisson 1	8,2 mg/l (méthode OCDE 203)
CE50 Daphnie 1	586 µg/l (Daphnie sp.)
ErC50 (algues)	0,83 mg/l (méthode OCDE 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

2-methoxymethylethoxypropanol (34590-94-8)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	77 - 84 % 28 jours

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradable.

Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides (61788-90-7)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	> 80 % (OECD 302 B)

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)	
Persistence et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	60 - 90 % 28 jours

subtilysine (9014-01-1)	
Persistence et dégradabilité	(méthode OCDE 301B). Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FELEMA - FOAMCLEAN E	
Log Pow	Le produit n'a pas été testé

2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,2
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

subtilysine (9014-01-1)	
Log Pow	< 0
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
subtilysine (9014-01-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2-méthoxyméthylethoxypropanol (34590-94-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides (61788-90-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Ecologie - déchets	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code HP	: H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
phosphonates	<5%
enzymes	
METHYLISOTHIAZOLINONE	
OCTYLISOTHIAZOLINONE	

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Protéase (Subtilisine), Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : Protéase (Subtilisine) est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date d'émission	Modifié	
	Format FDS UE	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

FELEMA – FOAMCLEAN E

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient subtilysine. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.